

# LE PUBLICISTE.

Troisième jour Complémentaire, an VI.

19 Sep 1798



Ordre donné aux régimens autrichiens qui se trouvent dans la Carinthie et la Styrie, de se tenir prêts à marcher. — Portrait de la cour de Saxe-Gotha et Altenbourg. — Note du comte de Metternich aux ministres français sur la vente des biens de plusieurs membres de la noblesse immédiate d'Empire. — Combat opiniâtre entre les troupes françaises et les insurgés du canton d'Unterwald.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 19 fructidor.

S. M. a donné, le 15, un grand dîné au prince Requin à Luxembourg, l'archiduchesse Amélie, la fille de Louis XVI & le prince Auguste d'Angleterre y ont assisté.

L'archiduc palatin a été appelé ici d'Ofen. On croit que, dans le cas où la guerre éclateroit de nouveau, il prendra le commandement de l'armée d'Italie, ayant sous lui le général de Vins; l'archiduc Charles commanderoit en Bohême, avec le général Belgrade.

Tous les régimens qui se trouvent dans la Carinthie & la Styrie, ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher.

On parle de nouveau de la levée d'un impôt d'intérêts, à 3 kreutzer par florin. Les capitaux de la banque en seraient exempts. S. M. a prolongé jusqu'au commencement de nivôse prochain, au lieu du 19 vendémiaire, le délai pour payer les 30 pour cent que doit fournir chaque propriétaire d'actions sur la banque.

Les troupes auxiliaires russes, que nos gazettes font monter à 60 mille hommes, seront, dit-on, commandées par le général Suwarow. Le baron de Vincent, adjudant de S. M., est chargé d'aller au-devant de ce général & de le recevoir. On s'occupe de toutes les dispositions nécessaires pour l'approvisionnement de ces troupes. Le général d'artillerie prince de Wurtemberg doit commander un corps de 20 à 22 mille hommes.

(Ext. du journal de Francfort).

## ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 22 fructidor.

Le garçon de boutique qui a insulté le ministre du roi de Prusse, est encore en prison. Il refuse de faire une réparation à sa majesté prussienne, en la personne de son représentant à Hambourg. Il est très-probable qu'il sera envoyé à Berlin, où l'on en fera un tambour dans quelque bataillon de dépôt.

Extrait d'une lettre de Ratisbonne, du 22 thermidor.

Je vous ai peint la cour de Saxe-Weimar; j'ai à vous entretenir de celle de Gotha et Altenbourg, la plus considérable des branches de la maison de Saxe par ses immenses possessions. Les finances du duc sont dans le meilleur ordre. Il est du petit nombre des princes allemands qui n'ont pas de dettes; il a même, grâce à sa sage économie, un assez riche trésor. Cependant il a aussi autour de lui ce luxe de soldats que les grandes puissances ont, depuis un siècle & demi, mis à la mode, & que les petites ont voulu imiter. Son armée consiste

en trois régimens d'infanterie & un de dragons: un des premiers étoit au service de la Hollande, & l'a quitté depuis la révolution batave.

Le duc aime & cultive les lettres; il s'est formé dans ses voyages faits avec fruit; il a des lumières & du goût pour les sciences, & sur-tout pour l'astronomie. Aussi son observatoire est-il, de l'avis des savans, le plus beau qui existe en Europe. Il l'a fait construire à grands frais sur une colline près de la ville de Gotha (le Jeeberg). Il l'a enrichi d'une superbe collection d'instrumens. C'est là qu'est en ce moment votre célèbre Lalande, pour une espèce de congrès relatif aux découvertes nouvellement faites dans le ciel, & à celles qu'on y espère encore.

Le magnifique entretien de cet observatoire est la seule dépense extraordinaire que se permette le duc. Il met là sa gloire & son plaisir; car à Gotha, on ne voit ni spectacles, ni autres amusemens soutenus aux frais du trésor public.

Le duc est franc-maçon & protège les débris de l'ordre des illuminés, persécutés avec tant d'acharnement en Bavière il y a treize à quatorze ans. Le fameux Weishaupt, fondateur de cet ordre, vit encore à Gotha. La cour lui fait une pension de 800 écus.

Après la mort de Bode, connu par de bonnes traductions des *Essais de Montaigne*, des ouvrages de Smollet, de Sterne, & par le grand rôle qu'il a joué parmi les francs-maçons, le duc a acheté ses papiers. Mais quelques amis avoient eu soin de les examiner & de les épurer auparavant; en un mot, cette cour ressemble assez à une académie.

Ce qui étonnera encore davantage, c'est que le prince est ami de la révolution française, & c'est peut-être le seul de l'Europe qui le soit réellement & par philosophie. Les Prussiens firent traverser Gotha par un transport de prisonniers français. Ceux-ci y furent traités avec des égards qui excitèrent le mécontentement des rois alors coalisés.

La liberté de la presse a la plus grande latitude dans les états du duc. Son bibliothécaire, le conseiller Reichardt, en a usé, ou plutôt abusé pour publier un almanach plein des injures les plus grossières contre la république française & ses partisans.

Le duc est chéri comme un père; il a 53 ans, & jouit de la meilleure santé: déjà, cependant, on craint d'autant plus de le perdre, qu'il ne peut être que fort mal remplacé. Son fils aîné est sans aucun moyen; le second, Frédéric, n'en a pas davantage; ils ont tous les deux la sottise de leur mère, renommée en ce genre dans toute l'Allemagne.

Le duc avoit eu un fils digne de lui succéder, et qui avoit l'esprit & les qualités de son pere; mais il est mort en Angleterre.

Le prince héréditaire a épousé la princesse de Mecklenbourg, la même qui a été destinée, à s'asseoir sur le trône de Suède, & écartée ensuite par les intrigues de Catherine II.

Le duc prend un vif intérêt à l'espece de Lycée que le célèbre Moutier a établi & où il a réuni plusieurs anglais & écossais. Il a accordé à Mounier un charmant local dans un joli château qu'il possède à Belveredo.

*Des bords du Mein, le 24 fructidor.*

Les avis que l'on reçoit de différens côtés, confirment la nouvelle du rassemblement d'un corps nombreux de troupes russes sur les frontières, du côté de la Gallicie orientale. Des lettres de Vienne, du 18 de ce mois, disent même que ces troupes ont déjà passé la Vistule sur trois points, & sont entrées dans la Gallicie; elles seront à la disposition de l'Autriche.

Quant au bruit qui s'étoit répandu que la Russie faisoit marcher une armée sur Widdin, pour aider la Porte à soumettre Passwan-Oglou & ses partisans, on peut le regarder comme entièrement dénué de fondement. Les avis qui le démentent sont appuyés sur des motifs qui ne permettent plus d'y ajouter aucune foi.

Des lettres de Pologne disent que la peste s'étend dans la Lithuanie russe, & même dans une partie de la Gallicie occidentale.

*De Rastadt, le 26 fructidor.*

*Note du comte de Metternich, aux ministres plénipotentiaires de la république française, du 25 fructidor.*

L'administration centrale du département du Bas-Rhin a placé sur la liste des émigrés les membres de la noblesse immédiate de l'Empire du canton du Bas-Rhin, de Calheart, de Zillenhard & de Kiellenbach; elle a déclaré leurs propriétés situées à Assweiler, bien national, & en a arrêté la vente; elle n'a voulu entendre à aucune réclamation contre cet arrêté; elle n'a eu aucun égard ni à la notoriété publique de la situation des négociations pour la paix; ni à l'assurance donnée aux trois propriétaires susmentionnés par le ministre des relations extérieures de la république, que la vente de leurs biens seroit suspendue; au contraire, elle a fixé l'adjudication définitive au 26 du présent mois; l'extrait ci-joint du registre général de ladite administration centrale du 22 messidor, n<sup>o</sup>. 5971, est la preuve de ce procédé. Dans l'ignorance où est le sousigné, si l'ordre de suspendre la vente parviendra à l'administration centrale avant le terme de l'adjudication définitive, il s'adresse aux ministres plénipotentiaires de la république française, & les requiert au nom de la confiance pour le présent & pour l'avenir, que l'on met en leurs promesses écrites & verbales, de ne pas permettre que faute d'avertissement, ou par la désobéissance des administrations subordonnées, cette confiance s'affoiblisse au moment où il est au contraire si essentiel pour achever les négociations de la paix, de la fortifier chaque jour davantage.

Le sousigné réitere, &c.

#### REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*Extrait d'une lettre d'Arau, du 25 fructidor.*

Les intrigues de quelques prélats & de beaucoup de prêtres rebelles, sous la protection d'un évêque allemand, (celui de Constance), & les insinuations d'une grande

puissance voisine, ont produit quelque effet. Tandis que dans les cantons de Schaffouse, de Jurich & de Turgovie le serment civique étoit prêté d'un accord commun avec la plus grande solennité, plusieurs communes du canton de Saint-Gall, entr'autres du ci-devant canton d'Appenzell, du Rheimthal & du pays de Toggenbourg se sont refusées à cette prestation & se sont mises en état d'insurrection. On leur avoit fait espérer le secours des Autrichiens rassemblés sur nos frontières. Mais les citoyens bien intentionnés de ce canton & des contrées voisines, dociles à la voix de la patrie, se sont levés en masse pour marcher contre les rebelles & les réduire. Cette expédition, qui a commencé il y a trois jours, paroît avoir le meilleur succès.

Les troubles du ci-devant canton d'Unterwald sont plus sérieux. Pour détruire cette espece de *Vendee* dans sa naissance, des corps de troupes françaises se sont mis en marche de tous côtés, vont cerner les insurgens & les mettre à la raison. Deux demi-brigades sont parties, il y a huit jours, de Thun; elles ont passé par les montagnes les plus escarpées de l'Oberland, par ces Alpes fameuses, & à côté des glaciers les plus renommés du Grindelwald, & de là par le val de Hassli.

Arrivées sur les frontières d'Unterwald, ces troupes ont occupé l'abbaye d'Engelberg & le poste de Clausen, tandis que d'autres troupes parties de Lucerne ont passé par l'Eulibach pour se porter sur Stanz, foyer principal de l'insurrection. En même tems plusieurs bataillons français ont été embarqués à Lucerne sur le lac des Quatre-Cantons. Du côté de Buchs, on a fait, de tous côtés, une attaque générale sur les Unterwaldois, qui se sont battus avec le plus grand acharnement. Le combat a été très-sanglant; les attaques des Français ont été repoussées plusieurs fois; mais enfin ils ont vaincu. Les Unterwaldois ont en partie été hachés; ils se sont enfuis dans leurs montagnes, où ils avoient envoyé auparavant leurs femmes & leurs enfans. Une partie d'entre eux s'est déjà rendue: l'autre partie suivra cet exemple. Schawembourg a lui-même combiné toute l'attaque. Dès que la tranquillité sera entièrement rétablie de ce côté, les Français se porteront dans le pays des Grisons, pour y mettre à la raison les aristocrates & les suppôts de l'Autriche. Ils n'en sont plus éloignés en passant par le canton d'Uri, que de deux à trois journées. A Schwiz tout est rentré dans l'ordre; les principaux agitateurs ont été livrés au directoire helvétique.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Bordeaux, le 27 fructidor.*

Nous venons d'avoir quelques détails sur l'expédition d'Irlande, exécutée par nos trois frégates *la Concorde, la Franchise & la Médée*.

Les troupes débarquées en Irlande, avoient déjà pris deux villes lorsque la division de nos frégates s'est éloignée des côtes. Elles ont été on ne peut pas mieux accueillies des irlandais, dont un grand nombre s'est réuni à elle. Une des villes se nomme Kinglass.

*De Brest, le 27 fructidor.*

L'équinoxe & les vents violents qui regnent depuis trois jours, ont forcé l'escadre anglaise d'abandonner nos côtes. Nos vaisseaux en rade ont eu quelques légères avaries; mais elles seront bientôt réparées.

*De Dunkerque, le 29 fructidor.*

Près de 5000 hommes étoient prêts à se rendre à bord de la flotille armée dans notre port, pour une destination inconnue, lorsque par un contre-ordre, ils sont retournés dans leurs cantonnemens sur la côte.

Ce changement semble provenir de l'apparition d'une forte division anglaise qui reste en croisière sur ces parages, dans le dessein sans doute d'empêcher la sortie de cet armement.

*DE PARIS, le 2<sup>e</sup> jour complémentaire.*

Plusieurs personnes conservent l'espérance qu'il y a eu quelque exagération dans les premiers récits relatifs au désastre de notre escadre de la Méditerranée. Elles remarquent qu'ils ne paroissent jusqu'ici fondés sur aucune pièce détaillée & officielle; que les circonstances du combat n'ont pu être que verbalement présentées par les officiers du vaisseau arrivé à Malte; qu'il est difficile qu'ils aient tout vu de sang froid; qu'on observe mal à bord d'un vaisseau ce qui arrive à toute une escadre répandue sur une certaine surface de la mer; qu'il est possible que le triste spectacle de quelques vaisseaux en feu, les dangers personnels qu'ils courroient, & le désordre inévitable dans une attaque imprévue leur aient grossi les maux & fait croire un peu trop légèrement que presque toute notre flotte étoit perdue. On ajoute qu'ils ont peut-être aussi un peu chargé le tableau pour justifier leur isolement & leur séparation du reste de l'escadre.

Nous répétons ces conjectures, sans pouvoir les garantir; & nous ne voulons en tirer d'autre conséquence, sinon que pour fixer son opinion sur ces déplorables événemens, il est prudent d'attendre, de comparer, & d'accueillir avec défiance les cent rapports contradictoires qui ne manqueront pas d'être publiés dans tous les coins de l'Europe.

— On dit que les généraux Kléber & Menou ont été légèrement blessés dans une des actions contre les troupes des bays.

On dit qu'en apprenant l'approche des Français, ces chefs de brigands ont porté la fureur jusqu'à massacrer les chrétiens qui se trouvoient à Alexandrie. Il y a sans doute de l'exagération dans les calculs qui portent à environ vingt mille le nombre des victimes égorgées par ces furieux.

— Quelques personnes prétendent que le citoyen Ruffin, notre chargé d'affaires à Constantinople, est gardé à vue. Nous ignorons d'où elles ont appris une telle nouvelle, qui a grand besoin de confirmation.

— Le général Moreau est remis en activité de service. Il sera employé à l'armée d'Italie.

— On assure que le général Augereau a aussi reçu ordre de s'y rendre.

— On parle d'engager Jourdan à donner sa démission & à prendre, en cas de guerre, le commandement d'une armée.

Il est sage, il est beau de savoir ainsi effacer les nuances des partis; & quand nos anciens ennemis osent peut-être concevoir d'insolentes espérances, de leur montrer, ainsi réunis, les héros qui les ont tant de fois vaincus.

— Nous avons encore à Brest une escadre de 30 vaisseaux de ligne: il y en a 15 au moins en rade.

— La mission du citoyen Amelot en Italie est très-importante. Il y est chargé de l'apurement général des comptes de tous ceux qui ont eu, dans ces contrées, une gestion quelconque depuis le commencement de la guerre.

— Le grand duc de Toscane, sur l'invitation du gouvernement français, a nommé pour la réunion des savans qui doivent travailler au système de l'unité des mesures, Jean Fabroni, sous-directeur de son cabinet de physique, savant distingué & célèbre par plusieurs ouvrages sur la chimie, la mécanique & la physique.

— Le général Humbert, qui commande nos troupes débarquées en Irlande, est le même qui a délivré des chouans les départemens du nord-ouest, pendant que Hoche pacifioit la Vendée.

— Depuis le 2 prairial jusqu'au 24 fructidor, l'administration centrale du département de la Seine a destitué quatorze receveurs de la taxe d'entretien des routes: les uns pour cause d'infidélité, les autres pour ivrognerie & brutalité.

— On prétend que l'électeur palatin a fait une paix particulière avec la république française.

— Le bureau central avertit le public que des compagnies de voleurs enlèvent des reverberes, on en coupe les cordes dans les boîtes pour en paralyser le service, & consommer ainsi leurs crimes à la faveur de l'obscurité. Il accorde 300 fr. de récompense à quiconque arrêtera un voleur de reverberes ou coupeur de cordes.

— Le citoyen Lessole, commissaire du directoire près l'administration municipale du canton d'Alnac, département du Lot, a été assassiné en plein jour, à son retour de la célébration du 18 fructidor. Une décharge de mousqueterie lui a cassé les deux bras & criblé tout le corps. Ce commissaire est le huitième assassiné dans ce département.

— Tout est disposé pour recevoir le quatrième jour complémentaire, à Lucerne, les autorités supérieures de la république helvétique.

— Les gazettes étrangères continuent à assurer que Passwan-Ogion a accepté la paix qui lui a été offerte par le grand-seigneur. Cependant elles conviennent qu'il ne se presse pas de congédier ses troupes. Peut-être se sera-t-il déterminé à renoncer à une partie de ses projets, d'après le bruit répandu qu'une armée de 45 mille russes étoit en marche contre lui, & en apprenant que Buonaparte n'alloit pas à son secours, comme il paroissoit d'abord l'avoir espéré.

— Le directoire vient de prendre un très-long arrêté, pour remettre en activité à la suite des corps, un assez grand nombre d'officiers réformés. Ils seront attachés aux différens corps comme auxiliaires. Suivent les formalités à remplir pour le choix & le placement de ces officiers. (Cet arrêté trouvera sa place dans notre supplément, destiné à recueillir toutes les loix & tous les arrêtés.)

**CORPS LÉGISLATIF.****CONSEIL DES CINQ CENTS.***Séance du 2<sup>e</sup> jour complémentaire.*

Une députation de l'institut national des sciences & des arts a été admise à sa barre, ayant à sa tête le citoyen Bitaubé, qui a présenté au conseil le tableau des travaux de cet établissement, de l'an 6: nous ne pouvons rendre aucun compte de ce discours, la foiblesse de l'organe de l'orateur ne nous ayant pas permis de l'entendre.

Le citoyen Bitaubé a fait ensuite hommage au conseil, des trois premiers volumes des Mémoires de l'institut, qui viennent de paroître chez le citoyen Baudouin, imprimeur du corps législatif & de l'institut. L'orateur a fait l'éloge de l'intelligence & du zèle que le citoyen Baudouin a déployé pour l'impression de cet ouvrage.

Le président a répondu que les travaux de l'institut national étoit la meilleure réponse aux vaines attaques de la calomnie, & qu'une des plus douces fonctions du législateur étoit d'avoir des encouragemens à donner aux sciences & aux arts & des applaudissemens à ceux qui les cultivent; c'est dans les états libres, sur-tout, que les arts & les sciences se plaisent; c'est là que le génie anime ceux qui s'y livrent, & le goût lui-même va chercher ses modèles dans les chef-d'œuvres des républiques anciennes.

Faisant sentir ensuite que tous nos efforts doivent se tourner vers l'éducation nationale, aujourd'hui que nous n'avons plus à craindre que l'on cherche à relever les écoles du fanatisme & de l'esclavage, l'orateur dit à l'institut que la nation lui saura gré particulièrement de ce que ses membres feront pour le perfectionnement des livres classiques, pour la régénération des mœurs & la propagation des vérités grandes & utiles.

Le conseil ordonne l'impression de ces deux discours, & la mention honorable de l'hommage qui vient de lui être fait.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion de la suite du projet de résolution relatif aux patentes.

Hier le conseil avoit arrêté que les bureaux centraux ne seroient pas chargés de l'assiette du droit de patente, aujourd'hui Villers propose de charger de ce soin les administrations municipales.

On trouve quelques difficultés à cette proposition pour la commune de Paris, qui est divisée en douze municipalités.

Aubert propose de ne rien innover provisoirement, & de laisser, à la commission qui en a été chargée jusqu'à ce moment le soin de répartir cette imposition.

Crassous appuie cet avis; il croit qu'il n'y aura ni célérité ni ensemble dans les opérations dont il s'agit. Si on les fait faire par douze municipalités différentes, elle ne pourront pas profiter d'ailleurs des nombreux renseignements recueillis par la commission dont il s'agit.

Divers membres ont combattu cette exception pour la commune, & l'un d'eux a dit que c'est précisément la commission dont on parle qui vient de faire la répartition des impositions dont on s'est plaint avec tant de raison dans la commune de Paris.

La proposition de Villers est adoptée.

Le reste de la discussion roule sur quelques exceptions qu'on demande ou qu'on combat. La commission propose de ne point assujettir à la patente les peintres, graveurs & sculpteurs considérés comme artistes, & qui ne vendent que le produit de leur art.

Un membre s'oppose à cette exception. Riou représente qu'il faudroit donc assujettir aussi à la patente les auteurs, les hommes de lettre....

Et les poètes, crie une voix. On rit, & l'exception est consacrée.

L'exception en faveur des officiers de santé attachés aux armées ou hospices, souffre aussi quelque difficulté. Un membre propose néanmoins de l'étendre à tous les médecins. On sait, dit-il, combien il faut de sacrifices pour s'instruire dans l'art de guérir; d'ailleurs on excepte bien les sages-femmes; elles ne sont pourtant utiles que dans un moment de la vie: les médecins le sont jusqu'au tombeau; ils donnent enfin leurs soins, les deux tiers du temps, sans intérêt & pour rendre service à l'humanité.

L'exception est décrétée telle que la commission la proposée. En voici d'autres qui sont également adoptées & en

vertu desquelles ne sont pas non plus assujettis à la patente

1°. Les fonctionnaires publics & employés salariés par la nation, en ce qui concerne seulement l'exercice de leurs fonctions;

2°. Les laboureurs & cultivateurs, seulement pour la vente des récoltes & fruits provenans des terrains qui leur appartiennent, ou par eux exploités, & pour le bétail qu'ils y élèvent;

3°. Les commis, les ouvriers journaliers, & toutes personnes à gages, travaillant pour autrui dans les maisons, ateliers et boutiques de ceux qui les emploient. — Ne sont point réputés ouvriers travaillant pour le compte d'autrui, ceux qui travaillent chez eux pour les marchands & fabricans en gros & en détail, ou pour les particuliers, même sans compagnons, enseignes, ni boutiques. Ils devront être pourvus de la patente de la sixième classe, ou de celle de leur profession désignée dans le tarif.

4°. Les sages-femmes;

5°. Ceux qui vendent en ambulance dans les rues, dans les lieux de passage & dans les marchés des communes, les fruits, les légumes, le beurre, les œufs, le fromage & autres menus comestibles. Tous ceux qui vendront d'autres objets, même en ambulance, paieront les mêmes droits que ceux qui vendent en boutique.

Nota. — Le conseil des anciens a rejeté la résolution qui autorise l'administration centrale du département de la Manche à faire procéder à l'adjudication au rabais des réparations des digues de la commune de Saint-Hilaire: il a approuvé celle relative aux dépenses du ministère de la police générale pour l'an 7.

Il a rejeté la résolution relative à la fourniture du papier nécessaire au timbre, parce qu'elle centralise la fabrication du papier.

Le même conseil a admis à sa barre les membres de l'Institut national; le citoyen Bitaubé a prononcé un discours dont on a ordonné l'impression, ainsi que de la réponse du président, & la distribution à trois exemplaires.

Bourse du 2°. jour complémentaire.

Amsterd.....	59 $\frac{3}{8}$ , 59 $\frac{7}{8}$ .	Rente viagere.....	18 f. 13 c.
Idem cour.....	56 $\frac{1}{2}$ , 56 $\frac{7}{8}$ .	Rente provis.....	18 f. 75 c.
Hambourg.....	193 $\frac{1}{2}$ , 191 $\frac{1}{2}$ à $\frac{7}{8}$ .	Tiers cons.....	18 f. 25 c.
Madrid.....	11 f. 62 c.	Bon 2/3.....	2 f. 28 c.
Mad. effect.....	14 f. 62 c.	Bon 3/4.....	2 f. 25 c.
Cadix.....	11 f. 62 c.	Bon $\frac{1}{2}$ .....	40 f. 50 c.
Cad. effect.....	14 f. 62 c.	Or fin.....	109 f.
Gènes.....	96 $\frac{3}{4}$ , 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ .	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{3}{4}$ , 104 $\frac{1}{2}$ .	Portugaise.....	97 f. 50 c.
Bâle.....	1 $\frac{1}{4}$ à 1 per.	Piastre.....	5 f. 34 c.
Geneve.....	2 $\frac{2}{3}$ per.	Quadruple.....	81 f. 75 c.
Lyon.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 f. 40 c.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.....	35 f. 15 c.
Montpellier.....	pair 8 j.		

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 420 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 365 à 315 f.  
 — Huile d'olive, 1 fr. 20 à 25 cent. — Café Martin, 3 f. 10 c.  
 — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 370 c. — Coton des isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel 5 f.

A. FRANÇOIS.

SUPPLEMENT N°. XXI.